

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 24
Représentés : 9

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 17/09/2021

Date d'affichage : 21/09/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 27 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-sept septembre à 18h30 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey MICHEL – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE –

POUVOIRS :

René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Patricia PENCHENAT à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Philippe CHILARD à Mireille ESCARRAT / Bernadette BOUCQUEY à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La décision modificative n° 1 a pour objet d'une part, l'ajustement de crédits d'investissement pour abonder le chapitre des frais d'études engagés notamment dans le cadre du programme petites villes de demain (circulation, habitat, extension des écoles) pour un total de 189 000 € et les travaux de la galerie du Rialet (41 000 €), le tout étant financé par le virement de la section de fonctionnement ; et d'autre part, l'ajustement de crédits de fonctionnement avec notamment l'abondement des crédits pour le service animation financé par la subvention versée par la régie du port (chapitre 011), l'augmentation de la subvention au CCAS (chapitre 65) et l'augmentation du chapitre 014 pour assurer le remboursement du trop-perçu sur l'attribution de compensation au titre de 2019 et des dégrèvements de taxe d'habitation

N° 2021/088

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

CM du 27/09/2021

N° 2021/088

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

sur les logements vacants ; Enfin, la diminution du chapitre des frais de personnel (-150 000 €) combinée à l'augmentation des recettes de la fiscalité permet d'augmenter le virement à la section d'investissement.

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2021, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 suivante :

Dépenses de fonctionnement	: + 168 700,00 €
Chapitre 011	
Article 6042 : Autres prestations de services	:+ 30 000,00 €
Chapitre 012	
Article 64111 : Rémunération principale	: - 100 000,00 €
Article 64168 : Autres emplois d'insertion	: - 50 000,00 €
Chapitre 014	
Article 7391172 : Dégrèvements de THLV	: + 8 000,00 €
Article 739211 : Attribution de compensation	: + 8 200,00 €
Article 7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	: + 4 800,00 €
Chapitre 65	
Article 657362 : CCAS	: + 12 800,00 €
Chapitre 023	
Article 023 : Virement à la section d'investissement	: + 254 900,00 €
Recettes de fonctionnement	: + 168 700,00 €
Chapitre 73	
Article 73111 : TF et TH pour les communes	: + 577 000,00 €
Chapitre 74	
Article 74835 : Compensation d'exonérations TH	: - 438 300,00 €
Article 74718 : Autres participations	: + 30 000,00 €
Dépenses d'investissement	: + 230 000,00 €
Chapitre 20	
Article 2031 : Frais d'études	: + 189 000,00 €
Chapitre 23	
Article 2315 : Immobilisations en cours - installations techniques	: + 41 000,00 €
Recettes d'investissement	: + 230 000,00 €
Chapitre 13	
Article 1321 : Subvention Etat	: + 48 000,00 €
Article 1342 : Amendes de police	: - 72 900,00 €
Chapitre 021	
Article 021 : Virement de la section de fonctionnement	: + 254 900,00 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le **29 OCT. 2021**

ID : 083-218300424-20210927-DCM21_088-DE

Berger
Levraut

CM du 27/09/2021

N° 2021/088

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le budget primitif 2021,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2021 telle qu'énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 26 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,


Marc Étienne LANSADÉ

